

**CHANGEMENT
D'ADRESSE DU SIÈGE
(Résolutions spéciales des actionnaires)
(Article 30 LSAQ)**

..... (Nom de la société)
RÉSOLUTIONS SPÉCIALES DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU
(Article 30 LSAQ)

CHANGEMENT DU SIÈGE

ATTENDU QUE le siège de la Société est présentement situé au (adresse), dans le district judiciaire de (nom du district judiciaire), dans la province de Québec;

© edilex inc.
www.edilex.com